

Mascha Madörin  
Groupe de travail  
œcuménique

# LIBRE REGARD SUR LES BUDGETS!

Les budgets d'Eglise sous l'œil des  
femmes





## Un large regard et des oreilles grandes ouvertes

---

La plupart des gouvernements du monde sont unanimes pour – sur le papier – reconnaître leur obligation d'assurer l'égalité entre les sexes. Et même si, ces dix dernières années, la situation de nombreuses femmes s'est améliorée, la discrimination dont elles souffrent reste une réalité. Cet aspect concerne aussi la propriété, le droit de disposer de ses biens et de son patrimoine personnel. Au niveau de notre planète, le fossé entre pauvres et riches ne cesse de s'élargir. Aujourd'hui, le nombre de femmes et d'hommes vivant dans des conditions de pauvreté extrême n'a cessé d'augmenter. Les femmes constituent le groupe le plus important parmi les pauvres.

Face à ce contexte économique difficile, si nous consultons la Bible, nous découvrons des textes qui montrent des hommes se détournant de Dieu pour adorer Mammon, traitent de l'injustice et de la nécessaire solidarité avec les pauvres.<sup>1</sup> La Bible parle également d'un Dieu, qui, en affirmant "Je suis celui qui dit : je suis" (Ex. 3, 14) promet d'être là où le cri des hommes confrontés à la misère monte vers le ciel.<sup>2</sup> Et les hommes et les femmes qui utilisent les biens et l'argent qu'ils ont pour guérir les maux dont souffre l'humanité toute entière s'allient à ce dieu qui dit "Je suis".

Dans le domaine économique, ces dernières années, toujours plus nombreux sont les femmes et les hommes, en particulier dans les pays du Sud, qui portent un autre regard sur les budgets d'Etat et se posent la question : ces budgets servent-ils à améliorer la situation économique et sociale des pauvres et l'égalité entre femmes et hommes ? Le présent dossier pose ces questions et montre comment les budgets d'Eglise peuvent être abordés avec un regard critique.

Nous connaissons tous et toutes le proverbe "l'argent dirige le monde". L'argent et la richesse donne pouvoir et influence à celui ou celle qui les détient. Néanmoins, chacune d'entre nous, à son niveau d'influence et de décision, peut exercer ses responsabilités en matière économique. Nous ne pouvons pas éluder la nécessité d'adopter une éthique de l'argent dans un esprit de justice et d'humanité. Les chrétiennes et chrétiens doivent aussi se poser la question de la manière dont l'Eglise dépense son argent, ce pour quoi elle en donne, quel type de travail doit ou ne doit pas être rémunéré, qui prend les décisions finales en matière de financement des projets.

En élargissant notre regard et en ouvrant toutes grandes nos oreilles, nous serons en mesure de gérer les richesses de ce monde qui nous ont été confiées, au service de la justice.

Pour le groupe de travail œcuménique  
Regina Osterwalder  
Action de Carême

---

<sup>1</sup> cf. Krüger René, *Gott oder Mammon, Das Lukasevangelium und die Ökonomie*, Lucerne 1997

<sup>2</sup> cf. Staubli Thomas, *Gott, unsere Gerechtigkeit, Begleiter zu den Sonntagslesungen aus dem Ersten Testament*, Lucerne 2000, p. 64-67



## **Libre regard sur les budgets ! Les budgets d'Eglise sous l'œil des femmes**

---

### **Page des matières**

Un large regard et des oreilles grandes ouvertes	p. 1
1. Plus de démocratie dans les politiques budgétaires : initiatives au niveau mondial	p. 3
2. La " <i>Care Economy</i> ", ou comment la condition de la femme est éludée	p. 5
3. Ouvrir ses oreilles et disposer d'outils d'analyse	p. 7
4. Libre regard sur les budgets d'Eglise	p. 10
5. Ordres de grandeur	p. 13
6. Budgets d'Eglise et avenir des Eglises	p. 16
Bibliographie	p. 20

Une étude de l'économiste Mascha Madörin  
accompagnée d'un groupe de travail œcuménique  
éditée dans le cadre de la campagne œcuménique 2001  
"Civiliser l'argent"



## 1. Plus de démocratie dans les politiques budgétaires : initiatives au niveau mondial

---

***Quel regard porter sur les budgets publics et comment les concevoir si l'on veut qu'ils contribuent à améliorer la situation économique et sociale des pauvres, à promouvoir l'égalité entre la femme et l'homme et à ne pas avoir de conséquences néfastes sur l'environnement ? Quelle relation peut-on établir entre la politique budgétaire et les droits humains ?***

Durant l'été 99, ces questions ont été abordées au cours d'un séminaire spécialisé du PNUD (programme des Nations Unies pour le développement). Une année plus tard, lors de la Conférence qui a suivi le sommet social de Genève, un groupe spécialisé du PNUD a présenté une synthèse de ce séminaire sous le titre particulièrement parlant de *'Budgets as if People Mattered : Democratizing Macroeconomic Policies'*<sup>3</sup> – Des budgets où les gens comptent : la démocratisation de la macroéconomie.<sup>4</sup>

Au Canada, une vaste coalition s'est constituée rassemblant des mouvements écologiques et sociaux, des organisations de femmes, des syndicats, des organisations de migrants, des minorités et des groupes de base issus de milieux d'Eglise. *"Follow the money"* – « Regarde où va l'argent ! » – tel est leur slogan. En collaboration avec des spécialistes universitaires sensibilisés à ces questions, les membres de ce groupe présentent chaque année un budget « autre » que celui présenté par le gouvernement central, accompagné d'informations et de réflexions fondées sur des théories économiques relatives à des questions spécifiques<sup>5</sup>. En réaction à un important travail de lobbying mené par des femmes et des organisations féminines, le gouvernement sud-africain et le gouvernement australien – il y a cinq ans pour l'un et quinze ans pour l'autre – ont entrepris d'analyser les finances publiques sous l'angle de leurs implications spécifiques sur les hommes et les femmes. De même, dans de nombreux autres pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, des organisations non gouvernementales s'efforcent de mettre sur pied des politiques budgétaires alternatives. En Europe, ce sont surtout les organisations féminines qui ont abordé cette question. Ainsi, en septembre 2000, un séminaire international consacré à l'analyse de budgets en fonction des sexes a eu lieu à Rome. Les parlements cantonaux de Zurich et Bâle ont décidé, en mars et juin 2000, que les gouvernements de leur canton respectif devaient développer de nouvelles méthodes permettant de mieux distinguer les implications des choix budgétaires sur les hommes et les femmes.

### **Analyser les conséquences des restrictions budgétaires**

Des finances publiques toujours plus réduites, des coupures dans les dépenses sociales, la paupérisation d'une partie de la population et l'accroissement de la fracture sociale: ces réalités économiques, qui concernent aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud, constituent la toile de fond de ces nouvelles approches et campagnes de sensibilisation

---

<sup>3</sup> En voici les auteur-e-s : Nilüfer Çagatay, Mümtaz Keklik, Radhika Lal, James Lang (mai 2000). Le texte peut être téléchargé sur le site du PNUD : [http://www.undp.org/seped/publications/conf\\_pub.htm](http://www.undp.org/seped/publications/conf_pub.htm).

<sup>4</sup> La macroéconomie traite de l'évolution de secteurs globaux de l'économie, par exemple l'ensemble des ménages ou des entreprises en Suisse. Une politique économique au niveau macroéconomique s'intéresse aux questions de taux d'intérêts, aux questions monétaires ou de politique des finances. Ce dernier secteur concerne par exemple le montant des déficits budgétaires de l'Etat et, en général, de la politique de l'Etat en matière de dépenses et de recettes.

<sup>5</sup> A titre d'exemple, certaines études se sont penchées sur la question des coûts des baisses d'impôts et dans quelle mesure les déficits budgétaires de l'Etat ont des effets positifs ou négatifs au niveau de l'économie. Ou encore, elles analysent les effets du budget de l'Etat sur la pauvreté.



autour de la question des budgets publics. Cette idée a germé en différents endroits, et en particulier dans le réseau des organisations de développement des pays du Sud. Il s'est avéré que les mesures économiques – appelées communément mesures d'ajustement structurel – réclamées par le Fonds monétaire international (FMI) et par la Banque mondiale comme condition au désendettement de pays présentant une importante dette extérieure, non seulement n'ont pas eu les effets escomptés, mais ont souvent eu des conséquences particulièrement désastreuses pour les couches de population les plus pauvres et aggravé les problèmes écologiques. Le prix à payer suite aux coupures budgétaires drastiques dans les finances publiques est proportionnellement bien plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

### **Les droits humains : un objectif de politique économique**

Des économistes critiques, issus de pays du Sud, ont concentré leurs analyses sur ces réalités et leurs implications économiques. Ces débats ont ensuite gagné le Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis et ont pris désormais une importance planétaire. Toutes les actions entreprises, par-delà la diversité de leur forme et de leur objectif, ont un point commun : *les droits humains et la justice sociale sont une priorité absolue. Ils sont le critère déterminant de la politique économique des Etats et donc aussi de leur politique budgétaire*. Des organisations comme le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent rendre des comptes sur les conséquences sociales des programmes économiques et sur les résultats concrets obtenus en matière de droits humains, droits valables pour tous. *L'égalité entre homme et femme entre pleinement dans cette préoccupation. Aborder le problème de la précarité des ménages sous le strict aspect économique n'est pas suffisant; il convient de l'examiner sous l'angle de l'inégalité entre l'homme et la femme dans le ménage, dans la vie professionnelle et par rapport aux charges à assumer. Les politiques économiques des Etats ne doivent pas être discriminatoires, ni à l'égard des femmes, ni en général vis-à-vis de groupes d'individus désavantagés sur le plan socio-économique.*

Cette affirmation appelle une nouvelle approche au niveau des théories économiques. L'une des difficultés propre à l'analyse des budgets est le fait que les chiffres sont présentés de telle manière qu'ils ne permettent guère une analyse dans la perspective énoncée cidessus. L'écheveau<sup>6</sup> des budgets doit donc être démêlé et repensé. Ceci suppose des discussions pointues et un échange d'expériences avec les personnes concernées. On ne doit pas oublier ce dernier élément.

---

<sup>6</sup> Le mot écheveau dit bien ce qu'il veut dire : il s'agit de défaire les écheveaux – ou plutôt les budgets – emmêlés; les nouvelles pelotes – ou plutôt les nouveaux budgets – permettent de faire de nouveaux tricots et de nouveaux motifs. Une opération qui demande du temps.



## 2. La "Care Economy", ou comment la condition de la femme est éludée

---

***“Les budgets traitent d'argent et d'économie”, écrit Debbie Budlender, spécialiste sud-africaine de l'analyse de budgets. “En Afrique du Sud du moins, la plupart des gens associent les termes d'économies et d'économistes aux hommes en complet-veston. Et ce, parce que pendant très longtemps, les hommes ont eu entre leurs mains les moyens et le pouvoir de diriger l'économie et le pays. Ils l'ont fait – et continuent à le faire – d'une telle manière qu'elle masque la réalité de la situation des femmes.”<sup>7</sup>***

Les théories économiques traditionnelles se basent sur les aspects de la gestion, mesurée en termes d'argent, de l'économie privée – que ce soit les entreprises ou les banques propriété d'individus – ou de l'Etat, mais elles ne portent pas sur l'ensemble de l'économie d'une société. Cette approche s'intéresse en particulier aux facteurs de succès de l'économie privée, au rôle que l'Etat et la société sont appelés à jouer et ce que coûtent l'Etat et l'individu afin qu'ils remplissent ce rôle. Les statistiques économiques et les budgets sont conçus dans cette seule perspective.

Quelles réalités de la situation des femmes sont-elles de cette manière occultées ? Le scénario est presque toujours identique :

1. Le pourcentage de femmes dans les couches socialement défavorisées de la population est proportionnellement plus élevé.
2. Les femmes sont souvent le dernier recours pour les proches et les ami-e-s, lorsque plus rien ne va. La pauvreté les touche donc doublement, comme personne concernée, comme personne assumant des responsabilités.
3. Par le biais du travail rémunéré et non rémunéré qu'elles accomplissent, les femmes ont la responsabilité du bien-être social, psychique et physique, en particulier de celui des hommes. *Si l'on devait rémunérer les prestations accomplies par les femmes en Suisse, par exemple pour préparer les repas, mettre la table, laver la vaisselle et ranger, la valeur de l'ensemble de ces activités correspondrait à celle produite par l'ensemble du secteur bancaire.*<sup>8</sup>
4. Les femmes travaillent en moyenne plus que les hommes; néanmoins, elles gagnent substantiellement moins d'argent que ceux-ci, car une grande part du travail qu'elles accomplissent n'est pas rémunéré. En Suisse, les femmes disposent de près du quart du revenu provenant du travail rémunéré. Il en résulte un déséquilibre des pouvoirs entre les sexes. Qui dit argent, dit en effet pouvoir.

Le souci des autres : une activité – rémunérée ou non – principalement exercée par les femmes

Afin de mieux appréhender au niveau des mots les relations existant entre la situation des femmes, les politiques budgétaires, le développement économique et écologique, certain-e-s économistes ont inventé un *nouveau secteur économique*, la *“Care Economy”*. Il s'agit ici de l'ensemble des entreprises menées dans une perspective d'encadrement, de prise en

---

<sup>7</sup> Karen Hurt/Debbie Budlender : *“Money Matters” : Women and the government budget*. Cape Town/South Africa, Idasa, 1998.

<sup>8</sup> La comparaison a été faite à partir des chiffres de la statistique globale de l'économie de 1997 et l'évaluation du travail non rémunéré dans : Office fédéral de la statistique OFS (éd.) : l'évaluation monétaire du travail non rémunéré : une analyse empirique pour la Suisse basée sur l'Enquête suisse de la population active, Neuchâtel 1999, Tab. 6.



*charge et de prévoyance – un domaine très vaste dans les économies , dans lequel les femmes accomplissent la part la plus importante du travail, qu'il soit rémunéré ou non. Dans ce domaine sont "produits" le bien-être social, la stabilité, une bonne part du niveau de vie (alimentation, bien-être, sécurité sociale, soins, relations sociales indispensables à la vie, etc.), l'accès à la formation et au savoir. Ce secteur recouvre la très grande quantité de travail non rémunéré dans les ménages privés et au sein de la famille, dans le domaine de la vie publique comme dans les associations et les Eglises, de même que dans l'aide de proximité. Exprimé en heures de travail, le travail non rémunéré correspond en Suisse à peu près au temps consacré au travail rémunéré. Mais il existe aussi une "Care Economy" dans le secteur du travail rémunéré, principalement dans le domaine de la santé, de l'éducation et du social, domaine où l'Etat joue un rôle déterminant. Lorsque l'Etat opère une réduction de ses dépenses sociales, les femmes sont en général doublement touchées : en tant que personne exerçant une activité rémunérée et en tant que responsable du bien-être de leurs proches et de leur entourage.*

Lorsque l'on parle de "Care Economy", il ne s'agit pas uniquement de refléter les critiques formulées par certain-e-s économistes, selon lesquelles l'économie traditionnelle n'intègre pas le travail non rémunéré dans ses analyses. Il s'agit d'une autre manière d'aborder les choses, c'est-à-dire en fonction du bien-être de chacun-e et non pas seulement de l'évolution de l'économie des entreprises.

### **Une conception de l'être humain très critiquable**

En outre, la vision strictement économiste de l'"Homo oeconomicus" véhiculée par l'économie traditionnelle est critiquable. Selon la théorie classique, l'individu prendrait ses décisions individuellement et sans nullement tenir compte de ses relations avec le reste de la société. Il n'est jamais ce nourrisson sans défense; il n'est pas concerné par la mort. Il n'a jamais besoin d'aide, ne se trouve jamais dépendant des autres, il n'est jamais non plus responsable des autres. Il ne montre compassion et solidarité que lorsque cela lui apporte personnellement quelque chose. Il a une relation purement instrumentale avec son environnement, une relation sujet-objet avec le monde qui l'entoure. Du point de vue économique traditionnel cela paraît rationnel. Du point de vue de nombreuses femmes, ce comportement est irrationnel, leur rôle économique le plus essentiel consistant en des tâches – l'encadrement, l'entretien de relations sociales et les repas – allant dans la direction opposée. La raison d'être de ces tâches est de se préoccuper des autres – et non pas seulement d'elles-mêmes – et de permettre à ces "autres" de vivre et de travailler.<sup>9</sup>

Lorsque l'on parle de conditions sociales durables, d'avenir de la société, de développement, de niveau de vie ou de droits fondamentaux de l'individu au niveau social et économique, on ne peut faire abstraction du rôle économique central joué par les femmes et ne pas prendre en considération leur situation spécifique. La question des implications différentes qu'ont les budgets des Etats sur les femmes et sur les hommes se pose alors. C'est là où se situe tout l'aspect novateur du débat autour de la question des budgets.

---

<sup>9</sup> Il ne s'agit pas d'un rôle économique assumé uniquement par les femmes. Les hommes sont également actifs dans la Care Economy sous une forme rémunérée ou non rémunérée, mais ils le sont néanmoins bien moins que les femmes.



### 3. Ouvrir ses oreilles et disposer d'outils d'analyse

---

1992, deux ans avant les premières élections démocratiques en Afrique du Sud, des femmes, riches ou pauvres, des villes et des campagnes, noires et blanches et de différentes religions se sont réunies dans le cadre de la campagne „Big Ears“ (grandes oreilles). Tout au long de cette campagne, des femmes et leurs organisations se sont demandées quelles étaient leurs attentes vis-à-vis du premier gouvernement d'Afrique du sud élu démocratiquement et quels étaient leurs objectifs. Les réponses ont été consignées dans une charte des femmes qui a été remise au président Mandela après les élections. La charte contient différentes propositions de changements pour la société sudafricaine. Néanmoins, elle ne dit pas comment atteindre ces objectifs et surtout où prendre les ressources pour mener à bien ces changements.

Depuis les élections en 1994, quelques parlementaires femmes siègent au sein des commissions des finances du gouvernement et du parlement.<sup>10</sup> Certaines de ces parlementaires ont noué des contacts avec les organisations non gouvernementales sur la question des finances. De ce mouvement est né le "South African Women's Budget Initiative", l'Initiative des femmes sud-africaines pour les questions de budget<sup>11</sup> *Le fait que les femmes commencent à débattre des priorités qui leur sont spécifiques est une condition préalable essentielle à une analyse des budgets en fonction du sexe.*

#### Les premiers pas vers des analyses de budget

*Lorsque l'on souhaite procéder à une analyse de budget, il peut s'avérer judicieux de poser la question suivante : les budgets permettent-ils de réaliser des objectifs pour lesquels les femmes ont pu faire valoir leur droit de décision ? Ou se contente-t-on d'évoquer ces objectifs sans pour autant débloquer les moyens nécessaires à leur réalisation ? Dans une deuxième étape, il s'agit de s'interroger sur la manière dont les budgets sont conçus. Contribuent-ils à sceller des situations de discrimination à l'encontre des femmes ou favorisent-ils au contraire l'égalité entre les hommes et les femmes ?*

Ronda Sharp, une spécialiste australienne de la question, propose un modèle d'analyse des budgets en trois étapes :<sup>12</sup>

1. Analyser l'évolution des postes budgétaires spécialement consacrés à l'amélioration de la condition de la femme : par exemple, des programmes de santé spécifiques aux femmes, de maisons d'accueil ou de foyers pour femmes élevant seules leur(s) enfant(s).
2. Analyser le développement de postes budgétaires qui favorisent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle : par exemple, soutien lors d'actions en justice à l'encontre de violations du principe d'égalité ou soutien au financement de crèches publiques.
3. Analyser tous les autres postes budgétaires, qui représentent en général 99 pourcent du budget.

Dans le cas où une autorité gouvernementale (ou les autorités d'une Eglise) ont clairement formulé des principes d'égalité, on peut examiner dans quelle mesure il est tenu compte de ces principes au niveau des mesures budgétaires. En 1995, le gouvernement philippin a ainsi décidé que l'ensemble des instances gouvernementales devaient consacrer cinq pour

---

<sup>10</sup> Durant toute la période de l'apartheid – le régime raciste mis en place par les blancs en Afrique du sud – trois pour-cent des sièges du parlement sud-africain était occupé par des femmes; depuis les élections de 1994, ce pourcentage est passé à vingt-cinq.

<sup>11</sup> Budlender (1998), Op. cit. p. 62/3.

<sup>12</sup> cit. dans Debbie Budlender : *The Political Economy of Women's Budgets in the South*, dans : *World Development* Vol 28. No 7/2000 p. 1365-1378, p. 1367.



cent des dépenses au premier point, soit à des projets consacrés à l'amélioration de la situation de la femme.<sup>13</sup> Au premier abord, une telle mesure semble modeste, mais elle constitue déjà un grand pas en avant. En règle générale, de tels projets ne dépassent pas un pour-cent du budget.

Il convient, en premier lieu, de prendre en considération le montant des dépenses consacré aux deux premiers points, quelle a été l'évolution en la matière durant les deux dernières années et si des décisions contraignantes ont été prises. Ensuite commence la plus grande partie du travail : l'analyse des 99 autres pour-cent du budget.

### L'analyse des 99 pour-cent du budget

Dans une étude-pilote<sup>14</sup> menée à bien en 1996 en Suisse et portant sur une analyse spécifique du budget selon le critère du sexe, l'analyse repose sur trois questions préalables :

1. Quelles prestations de l'Etat sont utiles aux femmes et aux hommes ? Quels postes budgétaires sont-ils supprimés ? Qui doit faire des concessions à son bien-être si des postes budgétaires doivent être supprimés ? Pour qui les restrictions budgétaires rendent-elles l'accès plus difficile aux biens et aux services comme les soins ou la formation ?
2. Quelles conséquences les restrictions budgétaires ont-elles sur la vie professionnelle des hommes et des femmes ?
3. Comment les restrictions budgétaires augmentent-elles encore la charge des femmes par le biais du travail non rémunéré ?

Sur la base des résultats de l'étude-pilote, on peut conclure que *la politique budgétaire des Etats a une influence considérable sur l'inégale répartition du travail rémunéré entre les hommes et les femmes, mais aussi sur la charge pesant sur les femmes en travail non rémunéré.*

Gita Sen, économiste indienne, a choisi d'autres critères qui font appel non seulement à des considérations relatives à l'égalité, mais aussi à la politique de développement et d'économie du bien-être. Elle propose de voir quelles répercussions le système financier international, les flux financiers, la politique financière des Etats et les budgets ont sur:

1. le niveau de vie des hommes et des femmes;
2. la "Care Economy";
3. les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes.<sup>15</sup>

L'introduction de la "Care Economy" comme critère apporte de nouveaux éléments : la faculté de survie d'une société, sa stabilité sociale, son dynamisme économique qui est la base de la bonne santé de toute société. L'approche de Sen n'est pas d'utilisation facile. Elle présuppose un certain type d'analyses économiques qui font actuellement largement défaut chez nous. En tout état de cause, les trois points susmentionnés représentent une bonne base de réflexion pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la politique économique et à la mondialisation du point de vue des femmes. Nous considérons pour notre part que les

<sup>13</sup> *ibid.* p. 1373.

<sup>14</sup> Tobias Bauer et Beat Baumann (Bureau d'études sociales BASS) : Economiser au détriment des femmes ? Etude sur les conséquences des politiques d'austérité de la Confédération, des cantons et des communes sur les femmes. Sur mandat du Syndicat suisse des services publics SSP et de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes. Berne, mai 1996 (en allemand seulement n.d.tr.). Un résumé très compréhensible a été édité en français. Il peut être obtenu auprès du Bureau fédéral de l'égalité, à Berne.

<sup>15</sup> Gita Sen : *Gender Mainstreaming in Finance Ministries*, dans : *World Development* Vol. 28. No 7/2000 p.1379-1390.



## REPERES ► Libre regard sur les budgets!

trois questions soulevées dans l'étude-pilote relative au travail rémunéré et non rémunéré (questions 2 et 3) sont importantes pour la Suisse et complètent les points relevés par Gita Sen. Car, dans notre pays aussi, la répartition entre travail rémunéré et non rémunéré entre hommes et femmes est l'un des chevaux de bataille des organisations de femmes, au sein de l'Eglise aussi.



## 4. Libre regard sur les budgets d'Eglise

---

Que ce soit au niveau cantonal ou au niveau fédéral, on ne dispose pas, à quelques exceptions près, de synthèses au niveau statistique qui donnent des informations sur la manière dont les Eglises, comme l'Eglise catholique romaine ou l'Eglise protestante, pour ne nommer que les plus importantes, utilisent leur argent. La raison première est que ce sont les paroisses qui disposent de la plus grande part des budgets d'Eglise, soit, selon des estimations, environ 80 pour-cent de l'ensemble des finances des Eglises. Les statistiques relatives aux finances des paroisses, tout comme celles des nombreuses autres organisations d'Eglise, ne sont rassemblées nulle part. Une assemblée diocésaine qui s'est tenue fin 1999 à Morges, placée sous le thème "Une Eglise qui écoute et qui s'engage avec les exclus pour la justice" a adopté la recommandation suivante:<sup>16</sup> "L'assemblée demande aux services administratifs du diocèse et des cantons d'harmoniser leurs pratiques partout où c'est possible (salaires des prêtres et des laïcs, statut du personnel, prestations sociales, indemnités diverses; formes de collaboration entre les instances pastorales et administratives), afin d'atténuer les trop grandes disparités régionales et défavoriser des formes de péréquation". Cette même assemblée a demandé que les institutions d'Eglise observent des garanties minimales et des dispositions légales<sup>17</sup> en matière de conditions d'engagement, en particulier pour tout ce qui concerne le domaine des assurances sociales. Néanmoins, le document "Gestion des biens en Eglise" ne dit rien sur la question de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et n'exige rien d'explicite, même si l'asymétrie entre hommes et femmes, par rapport au travail rémunéré et non-rémunéré dans l'Eglise, est très importante. Toutefois des exigences sont formulées pour le travail à temps partiel par rapport aux allocations pour enfants, au congé parental et aux assurances sociales.

### Des informations de fond manquent

Peu de cantons disposent de synthèses relatives aux conditions d'engagement et d'emploi des hommes et des femmes. Dans le canton de Berne, par exemple, 500 postes à temps complet de collaborateurs et collaboratrices des services sociaux et diaconaux, de pasteur e-s, d'organistes, de catéchètes et de secrétariats relèvent des budgets communaux, tandis que 400 autres postes de pasteur-e-s sont financés par le canton.<sup>18</sup> La question des honoraires, des remboursements de frais et des assurances pour du travail non rémunéré – que ce soit des autorités élues ou des bénévoles actifs/actives – est également réglée d'une manière décentralisée. Les disparités entre cantons et communes sont importantes – tout aussi inégale est la promptitude des autorités à fournir des données spécifiques classées selon le critère du sexe. A cela s'ajoute le fait que les compétences de décision des commissions des finances de même que les manières de faire en matière de finances et de subventions à d'autres organisations varient très fortement d'un canton à l'autre et d'une Eglise à l'autre. Les discussions relatives aux postes budgétaires et aux réalités qu'ils recouvrent doivent donc être menées à un niveau décentralisé et impliquer un grand nombre d'hommes et de femmes. Il est plus simple de restructurer les budgets au niveau communal – c'est l'avantage d'un système décentralisé – que ceux de tout un canton, voire même de

---

<sup>16</sup> Assemblée Diocésaine, Gestion des biens en Eglise, Morges, le 12 nov. 1999, recommandations émises suite à une session prolongée, mai 1999, Genève; à commander auprès de :

Assemblée Diocésaine, Chemin Cardinal-Journet 3, 1752 Villars-sur-Glâne.

<sup>17</sup> original: lois civiles.

<sup>18</sup> Charles Landert: *Die Leistungen der Reformierten Kirchen Bern-Jura in Diakonie und Beratung, Bildung und Kultur, eine Studie im Auftrag der Synode des Evangelisch-Reformierten Synodalverbandes Bern-Jura, Februar 2000*, p. 49/50 (résumé en français sous le titre Diaconie et accompagnement, formation et culture: les prestations des Eglises réformées Berne-Jura, étude mandatée par le Synode de l'Union synodale réformée Berne-Jura, février 2000, n.d.tr.).



tout un pays. Des recherches systématiques à un niveau suprarégional seraient néanmoins très souhaitables.

Dans une première étape, il est essentiel de poser des questions et d'exiger des informations relatives au budget en fonction du critère du sexe. De telles questions revêtent un caractère d'urgence lorsque l'heure est à l'austérité ou lorsqu'il est prévu de faire des investissements.

### **L'argent et les valeurs qu'il véhicule**

Par rapport au travail rémunéré et non rémunéré et sa répartition entre hommes et femmes dans le cadre des Eglises, il s'agit d'aborder trois groupes de questions :

- Comment le principe d'égalité entre hommes et femmes est-il appliqué lors des engagements de personnel, que ce soit au canton, dans les paroisses ou les autres institutions d'Eglise ?
- Comment le principe d'égalité de traitement est-il appliqué en matière de travail non rémunéré dans les différents domaines d'activités des Eglises ? Qu'est-ce qui doit être dédommagé, qu'est-ce qui ne doit pas l'être ? De quelle manière ?
- Qu'en est-il des contributions à d'autres projets et mandats: quel est le montant des honoraires versés aux hommes et aux femmes ? Les projets émanant d'organisations de femmes sont-ils pris en considération et traités de la même manière que des projets gérés par des hommes ? Qui en sont les bénéficiaires ?

La première question que les femmes doivent sans cesse poser, lorsqu'il s'agit d'argent, est la suivante : les activités des femmes et des hommes sont-elles mesurées à la même aune et évaluées de la même manière ?

Mais, à quel niveau utiliser cette même aune ? Au niveau des heures de travail, à celui des prestations ? Qu'entend-on par prestations ? Dans le cadre d'un séminaire sur les femmes et l'argent, la question a été posée aux membres d'un groupe de travail des magasins du monde à savoir quel serait le prix des produits si le travail des vendeurs et vendeuses devait être rémunéré. L'une des participantes, co-fondatrice d'un magasin qui avait particulièrement réussi, s'est élevée avec véhémence contre toute forme de travail rémunéré dans les magasins du monde : Il s'agit avant tout d'une bonne cause, de projets dans le tiers-monde, a-t-elle argumenté. L'activité était vraiment utile et elle était particulièrement fière de ce que le groupe était arrivé à faire dans son village avec le magasin. Lorsqu'on lui posa la question de savoir si le pasteur ou le banquier étaient payés parce que leur activité était vide de sens, elle s'est mise à sourire. Elle n'avait jamais réfléchi à la question sous cet angle.<sup>19</sup>

Dans un autre groupe de travail, des femmes ont abordé la question du travail à rémunérer dans un magasin du monde avec le peu d'argent disponible pour des honoraires : fallait-il honorer les prestations dans les domaines de la comptabilité, du contrôle du stock, de la vente ou du travail d'information ? La majorité des femmes présentes étaient de l'avis que la comptabilité et le contrôle du stock devaient être rémunérés en priorité. Il était important que des activités de ce genre soient effectuées avec tout le sérieux et le savoirfaire requis. Une telle argumentation n'était pas sans soulever de nombreuses questions : les autres travaux pouvaient-ils être effectués avec moins de sérieux ? A partir de quel moment et pour qui un travail considéré comme étant "à responsabilités" mérite-t-il rétribution; dans quel domaine et pour quoi est-il plus judicieux d'exercer une activité non rémunérée ?

Ces deux exemples montrent combien tout ce qui a trait à l'argent est dépendant de ses propres représentations. En matière de rémunération complète ou partielle ou de bénévolat,

---

<sup>19</sup> Si ce n'est pas expressément infirmé, les événements décrits sont conformes à la réalité.

## REPERES ►► Libre regard sur les budgets!



déterminer la manière la plus équitable avec laquelle l'argent doit être utilisé ne doit pas être laissé aux seul-e-s expert-e-s. De telles questions par rapport à ce que nous considérons comme équitable et fondé méritent débat et négociation.



## 5. Ordres de grandeur

---

"A la frontière entre travail salarié et non salarié, le bénévolat est devenu une des composantes des débats sur l'avenir de l'emploi, aussi bien pour ceux qui voient poindre la fin du travail que pour ceux qui discutent de la question du partage du travail" écrivent Claude Bovay et Jean-Pierre Tabin dans une publication de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.<sup>20</sup> Un tel débat – qui concerne aussi l'avenir du travail rémunéré et non rémunéré au sein des Eglises – ne peut être mené à bien sans disposer d'ordres de grandeur.

**Tableau : Le travail en Suisse exprimé en millions d'heures pour l'année 97**

Type de travail	Millions d'heures		
	Femmes	Hommes	Total
<b>Total travail non rémunéré</b>	<b>5205</b>	<b>2534</b>	<b>7740</b>
Dans le ménage : travaux domestiques	4302	1927	6229
Dans le ménage : éducation des enfants, soins	599	368	967
A l'extérieur : bénévolat et travail exercé à titre honorifique	90	162	253
A l'extérieur : aide de proximité, autres travaux informels	214	76	291
<b>Total travail rémunéré</b>	<b>2257</b>	<b>4292</b>	<b>6549</b>
Dont agriculture et économie forestière	109	306	415
Industrie et énergie	334	1476	1811
Services	1814	2510	4324
<b>Total travail rémunéré et non rémunéré</b>	<b>7462</b>	<b>6827</b>	<b>14290</b>
<b>Revenu moyen brut* (1998) en Fr.</b>	<b>54'000.-</b>	<b>70'200.-</b>	<b>66'000.-</b>
<b>Part sur le total des revenus au niveau national</b>	<b>27%</b>	<b>73%</b>	<b>100%</b>

Tableau réalisé à partir de : Office fédéral de la statistique OFS (éd.), Indicateurs du marché du travail 1999, Neuchâtel 2000, Tableau 17; OFS (éd.), Evaluation monétaire du travail non rémunéré, Neuchâtel 1999, calculs des auteurs à partir des tableaux 5 et 6 et du tab. 3.5. tiré de la publication de l'OFS (éd.), Du travail, mais pas de salaire, Neuchâtel 1999. Chiffres sur le revenu : OFS : enquête suisse sur la population active 1998, Neuchâtel 1999, Tab. 2.7.1. et dernière ligne : calcul de Tobias Bauer, Bureau d'études sur la politique du travail et la politique sociale, Berne.

\* Il s'agit ici d'une moyenne pour les personnes exerçant une activité à plein temps. En d'autres termes, la moitié des femmes et des hommes exerçant une activité rémunérée à plein temps ont un revenu supérieur à ce montant, l'autre moitié a un revenu inférieur.

### Que montre ce tableau ?

1. Avec un milliard d'heures en plus par année, la part du travail non rémunéré est, en Suisse, plus importante que celle du travail rémunéré. Dans le ménage, les femmes font plus d'heures que n'en font les hommes dans les secteurs de l'industrie et des services.

<sup>20</sup> Claude Bovay, Jean-Pierre Tabin : Les nouveaux travailleurs, Bénévolat, travail et avenir de la solidarité, Etudes et rapports 56 de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS. Ed. Labor et Fides, Genève 1998 (voir introduction).



2. La répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes favorise une logique du partage qui s'exerce d'une manière indéniable au détriment des femmes.
3. Le 93 pour-cent du travail non rémunéré est produit dans son propre ménage. Pour plus des deux tiers, le travail domestique et les activités en faveur de la famille sont accomplis par les femmes. *Aborder la question d'une nouvelle répartition des revenus et de l'avenir du travail du point de vue des femmes, et pas seulement de celui des hommes, signifie repenser le travail dans le ménage et au sein de la famille.*
4. Ce que l'on désigne habituellement par *activité bénévole ou honorifique* constitue le poste le plus modeste dans le travail non rémunéré. *Cette activité ne représente que 3 pour-cent de l'ensemble du travail non rémunéré – et 1,8 pour-cent de l'ensemble du travail.* Mesuré en heures, le volume de travail correspond à celui des administrations de la Confédération, des cantons et des communes. Cette activité n'est donc pas sans une certaine importance, mais est de loin inférieure au travail non rémunéré dans le ménage.

### L'importance du travail non rémunéré dans les associations et institutions

1. En Suisse, en moyenne 15 pour-cent de la population exercent une activité non rémunérée dans une association à but culturel ou sportif, 9 pour-cent ont une charge politique, publique ou au sein d'associations de représentations d'intérêts, 7,5 pour-cent sont actifs dans des organisations à but social et caritatif et dans des institutions d'Eglise. *Au sein des Eglises, le travail non rémunéré est accompli pour 4 pour-cent par des femmes et pour 2,5 pour-cent par des hommes<sup>21</sup>. La part des Eglises sur l'ensemble des heures de travail accomplies à titre bénévole ou honorifique s'élève à près de 4 pour-cent.*
2. Si l'on ajoute l'aide de proximité (voir tableau plus haut), un élément saute immédiatement aux yeux : lorsqu'il s'agit d'entourer ou de prendre en charge les individus, les femmes accomplissent plus volontiers du travail non rémunéré hors du domicile que les hommes. Ces derniers sont plus actifs que les femmes dans les domaines du sport et de la politique.

### Travail rémunéré et non rémunéré dans les Eglises

Il n'existe pas de vue d'ensemble sur le travail rémunéré et non rémunéré au sein des Eglises. La plupart du temps, les données recueillies en fonction du sexe font défaut. Diverses études cantonales et relevés statistiques partiels permettent toutefois de dégager la conclusion suivante (v. bibliographie) : *dans les Eglises catholiques et réformées, la part du travail rémunéré et non rémunéré est sensiblement égale. L'importance économique du travail domestique au sein de l'ensemble de la société correspond au travail bénévole dans les Eglises.* Il y a néanmoins des différences : dans les Eglises, la part des femmes exerçant une activité non rémunérée est encore plus importante<sup>22</sup> que dans le reste de la société. A cela s'ajoute le fait que la part du travail qualifié et donc, en règle générale, bien rémunéré est bien plus importante qu'elle ne l'est d'une manière générale dans notre pays. Les emplois de pasteurs en particulier – c'est en tout cas ce que révèle une étude réalisée dans

<sup>21</sup> Ces chiffres ont été relevés par l'Office fédéral de la statistique OFS, Du travail, mais pas de salaire, Neuchâtel 1999

<sup>22</sup> Selon une étude réalisée dans le canton d'Argovie, la part des femmes dans le total des heures de travail non rémunéré s'élève à 79% : *Projet "Vergeld's Gott" (éd.) : Vergeld's Gott. Wege zur Aufwertung der Freiwilligenarbeit in den Aargauer Kirchen, Schlussbericht, Aarau, mai 1999, p. 49.* Toutefois, selon une étude dans le canton, les chiffres sont très variables, dans la mesure où dans les régions rurales, les hommes participent davantage au travail bénévole que dans les grandes agglomérations. V. à ce sujet: Charles Landert (éd.): *Diaconie et accompagnement, formation et culture : les prestations des Eglises réformées Berne-Jura, mandatée par l'Union synodale réformée Berne-Jura, Berne 2000 (résumé en français).*



le canton d'Argovie<sup>23</sup> – sont essentiellement occupés par des hommes. Le partage du travail rémunéré et non rémunéré entre hommes et femmes au sein des Eglises est une question qui se pose avec d'autant plus d'acuité.

En outre, dans le canton de Zurich, la part du travail non rémunéré dans les Eglises nationales correspond à peu près au montant versé par les personnes morales (entreprises, banques, etc.) en impôts d'Eglise!<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Verena Sollberger : Rapport final 1ère partie : *Die Vertretung der Geschlechter in der Reformierten Landeskirche Aargau*, dans: a+o No 1/jan2000, p. 14/5.

<sup>24</sup> Estimation sur la base de l'étude de Charles Landert, *Die Neuordnung des Verhältnisses zwischen dem Kanton Zürich und den öffentlich anerkannten Kirchen und Wege zur Finanzierung kirchlicher Leistungen*, Zurich 1999.



## 6. Budgets d'Eglise et avenir des Eglises

---

*La surcharge de travail et le travail non rémunéré en dehors de la maison deviennent un sujet brûlant pour les femmes qui doivent de plus en plus assumer la double -charge d'une activité professionnelle et des tâches ménagères non rémunérées. Une situation qui concerne au premier chef les Eglises, car les femmes y accomplissent un important travail non rétribué.*

### L'argent, le travail, le pouvoir

Le manque d'argent et la surcharge chronique de travail reviennent périodiquement sur le tapis dans les organisations féminines. La Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) a, par exemple, de plus en plus de difficultés à trouver des membres de comité travaillant à titre honorifique. Afin de pouvoir susciter les vocations parmi les femmes intéressées, la FSFP a, pour son comité central, élaboré des conditions régissant le travail non rémunéré.<sup>25</sup> Ces conditions prévoient que le travail non rémunéré accompli par les membres du comité, y compris les responsables des finances et les membres de la présidence, ne doit pas excéder 20 pour-cent d'un poste à temps complet (8 heures par semaine). Pour tout le travail qui va au-delà de ce pourcentage, un salaire à temps partiel comprenant les déductions sociales est prévu. De même, une claire réglementation en matière de remboursement de frais – comprenant les frais de garde d'enfants (!) – a été élaborée, tout comme ont été déterminées les conditions d'une prise en charge de frais de formation permanente. Le travail non rémunéré, dont le prix est estimé à Fr. 50.- par heure de travail, fait l'objet d'un relevé et doit figurer sous les activités productives dans le rapport annuel. Ce montant horaire correspond à un salaire net de Fr. 26.- comprenant les assurances sociales et les frais d'utilisation des infrastructures. Selon le rapport annuel 1999, les dépenses de la FSFP se sont élevées à un montant total de Fr. 366683.- tandis que la valeur des heures de travail non rémunérées (y compris les coûts afférents) a été équivalente à Fr. 242250.-, un régime "d'économie mixte", caractéristique des activités féminines et qui aurait une toute autre physionomie dans une structure comparable majoritairement masculine.

Lorsque l'on parle de budget, il ne s'agit pas uniquement de la question des rapports entre heures de travail et revenu en argent, mais également de pouvoir et de démocratie dans les organisations concernées: qui dispose des ressources économiques au sein de l'Eglise? Qui prend des décisions sur le financement des projets? La comparaison entre la valeur du travail non rémunéré effectué par les femmes, d'une part, et les hommes, d'autre part, et les montants budgétés dont ils/elles disposent au sein de l'organisation, constitue un indicateur pertinent du niveau de démocratie et des relations de pouvoir. Lorsqu'une organisation de femmes bénéficie d'un apport d'argent, le fait de lui demander de trouver elle-même les ressources financières supplémentaires dont elle a besoin – alors qu'elle souffre souvent d'un manque de moyens – constitue l'un des comportements discriminatoires des financeurs, lesquels ne prennent pas en compte tout le travail supplémentaire accompli sous forme de travail non rémunéré. Une demande financière d'une association dont le budget est de Fr. 500 000.-, et dont les activités reposent sur du travail rémunéré, n'est pas comparable à celle d'une organisation dont le budget est de Fr. 250 000.-, mais dont les activités non rémunérées se chiffrent à raison d'un montant de Fr. 250 000.-. On donnera plus facilement suite à la demande de la première organisation et on lui accordera des montants plus importants.

---

<sup>25</sup> Heidi Zingg Knöpfli, Barbara Marti FSFP, *Unbezahlte Arbeit begrenzen. Klare Rahmenbedingungen im Evangelischen Frauenbund der Schweiz*, dans : Beilage zur Reformierten Presse 45/2000 du 10 nov. 2000



## Savoir compter !

La réglementation de la FSFP contient différents éléments intéressants et importants pour les analyses de budget :

- Le travail non rémunéré doit apparaître dans le rapport annuel comme produit économique exprimé en francs.
- L'ensemble des activités non rémunérées sont traitées sur un pied d'égalité. Il s'agit là d'une revendication importante constamment exprimée par les femmes actives dans les Eglises.<sup>26</sup> Il s'agirait par principe de ne pas faire de distinctions en matière de réglementation des frais, d'assurances sociales et d'autres formes de dédommagement entre charge exercée à titre honorifique et travail bénévole non rémunéré.
- Il ne faut pas non plus faire de distinction entre activité payée et non payée mais plutôt entre heures payées et non payées. Il s'agit de définir le nombre d'heures de travail non rémunérées à partir duquel un salaire est versé. Les organisations de femmes demandent, en outre, que soit inscrit pour toutes les personnes actives au sein de l'Eglise un droit au remboursement des frais, à la formation, aux assurances sociales, etc., qu'elles exercent une activité rémunérée ou non.
- L'évaluation du travail non rémunéré doit correspondre à des montants financiers réalistes, tout comme celle du travail rémunéré. C'est très important. Il vaut mieux être rémunéré à raison d'un salaire de Fr. 520.-<sup>27</sup> et travailler 20 heures d'une manière non rémunérée, que recevoir une rémunération de Fr. 520.- pour 40 heures et ne faire aucune heure de travail réellement non rémunéré. Cette dernière manière de faire contribue à déprécier le travail effectué même si le volume de travail effectivement réalisé est identique. Et pourtant, ce n'est pas la même chose ! Dans le premier cas, j'ai fourni 40 heures de prestations pour un montant net de Fr. 1040.-, mais dans le deuxième cas, ce montant n'est que de Fr. 520.- même si j'ai fourni exactement le même nombre d'heures que dans le premier cas ! La manière dont nous comptabilisons ces heures de travail a une influence sur notre manière de percevoir la réalité et les conditions de pouvoir.
- La limite déterminante pour le versement d'un salaire dépend des capacités financières de l'organisation. Un travail hebdomadaire de huit heures non rémunérées est très important. Le nombre mensuel moyen d'heures de travail non rémunérées effectuées dans les institutions d'Eglise relevé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 1997 est de 16 heures<sup>28</sup>, soit quatre heures par semaine, la moitié de ce que la FSFP considère comme la limite maximum.

## Perspectives

Les possibilités pour les Eglises d'augmenter leurs ressources financières afin de dédommager partiellement le travail non rémunéré sont limitées. L'évolution serait plutôt inverse; les Eglises doivent économiser. Dans un questionnaire adressé aux conseillères et conseillers de paroisses des Eglises réformées Berne-Jura, dans six cas sur dix lors de

---

<sup>26</sup> Ainsi par exemple dans le rapport final du projet "*Vergeld's Gott*" (v. bibliographie).

<sup>27</sup> A cela s'ajoutent selon le barème FSFP Fr. 480.- au titre des assurances sociales et de la participation aux coûts d'infrastructure.

<sup>28</sup> OFS (éd.) : Du travail, mais pas de salaire. Le temps consacré aux tâches domestiques et familiales, aux activités honorifiques et bénévoles et aux activités d'entraide, Neuchâtel, 1999, p. 47.



l'exposé de problèmes, la situation précaire des Eglises en matière de ressources économiques – finances, personnel, temps – est invoquée<sup>29</sup>.

Plus les finances se restreignent, plus la question des priorités se pose avec acuité, de même que celle des principes éthiques régissant les dépenses et celle des intérêts divergents des différents groupes sociaux. Lorsque l'heure est à l'austérité, où faire des économies ? Et où faut-il économiser pour permettre une autre approche du travail rémunéré et non rémunéré ? A quels besoins l'Eglise est-elle censée répondre ? Où l'Eglise peut-elle mobiliser plus d'argent ou davantage de forces masculines pour accomplir du travail non rémunéré et reprendre des tâches que les femmes peuvent ou veulent de moins en moins assumer, dans le domaine social et caritatif.

Cette brochure n'a pas pour but de donner des réponses aux questions ci-dessus. Nous nous bornerons à mentionner deux points où les Eglises disposent d'une certaine marge de manœuvre en matière de budget :

- Etant donné que les Eglises emploient pour un pourcentage non négligeable des personnes présentant un degré de formation élevé (théologiens/théologiennes) avec les salaires correspondants, la généralisation du travail à temps partiel, tel que le recommande la brochure du Synode suisse des femmes<sup>30</sup>, est une solution réaliste. Une telle solution ne serait pas envisageable avec des salaires dont le maximum pour un plein temps correspond à 3600 francs. Au sein de l'Eglise actuellement, les postes à temps partiel sont essentiellement occupés par des femmes tandis que les postes à plein temps le sont par des hommes. Il s'agit donc d'opérer une nouvelle répartition du travail rémunéré et de rétablir l'équilibre en faveur des femmes et d'accroître la part de travail non rémunéré chez les hommes.
- Les coûts inhérents aux bâtiments grèvent considérablement les budgets d'Eglise, un sujet récurrent dans les Eglises confrontées à des problèmes financiers. On relèvera ici que l'asymétrie ne porte pas seulement sur les revenus des femmes et ceux des hommes, entre le travail rémunéré et non rémunéré, mais aussi sur le type de bâtiments publics que les uns et les autres utilisent ou utiliseraient et sur la manière dont ils les utilisent ou les utiliseraient. Cet aspect-là de la question doit être abordé dans des analyses de budgets selon le critère du sexe.

### Résumé

1. Dans toute institution, une analyse de budget doit se baser sur le constat d'une *asymétrie économique entre femmes et hommes*, qui ne s'explique pas par la différence de nature entre l'homme et la femme, mais parce que les conditions d'existence et de travail des hommes et des femmes sont aujourd'hui de fait très différentes. Ainsi se pose la question des implications différentes d'un budget sur les hommes et sur les femmes.
2. Les analyses de budget ne portent pas uniquement sur des questions de justice ou d'égalité entre homme et femme. La question centrale, qui se pose lors de toute analyse de budget, découle du fait que les femmes accomplissent une grande part *du travail non rémunéré qui a une grande importance pour le bien-être de la collectivité*, ou – pour reprendre les termes des économistes – pour le niveau de vie des individus et l'aisance

---

<sup>29</sup> Charles Landert : *Die Leistungen der Reformierten Kirchen Bern-Jura in Diakonie und Beratung, Bildung und Kultur*, Berne février 2000, p. 39 (résumé en français sous le titre "Diaconie et accompagnement, formation et culture : les prestations des Eglises réformées Berne-Jura. Etude mandatée par l'Union synodale réformée Berne-Jura", n. d. tr.).

<sup>30</sup> Frauenkirchen-Synode Schweiz/Projektgruppe unbezahlte Arbeit : *Ohne unbezahlte Arbeit kein Leben in den Kirchgemeinden. Bericht zur Situation in 14 Kirchgemeinden der Deutschschweiz*. 1999, p. 31.



de tout un pays. Il faut donc adopter de nouveaux schémas de réflexion et de nouvelles méthodes d'analyses économiques pour traduire cette réalité dans les théories économiques, les politiques de finances publiques d'un Etat et des institutions.

3. Dans les approches économiques traditionnelles, le *travail non rémunéré des femmes est considéré comme une ressource économique disponible et flexible à volonté et intégré comme tel dans les analyses*. Ce principe prévaut aussi dans la plupart des projets de coopération au développement, dans les analyses économiques et dans les débats relatifs aux principes d'éthique de l'économie menés dans les institutions d'Eglise. Lorsque plus rien ne va, l'espoir est placé sur le potentiel de travail gratuit de la société civile. Dans la pratique, c'est surtout au travail non rémunéré des femmes auquel on pense. Il s'agit d'une approche ignorante des réalités. *Les femmes souffrent d'une surcharge de travail*.
4. *Le travail bénévole des femmes est, pour les Eglises, un facteur économique important*. Tout débat sur l'avenir des Eglises devrait prendre en considération cette réalité de même que la surcharge de travail des femmes.
5. *Qui dit argent, dit pouvoir*. Et lorsque l'on aborde la question des budgets, du point de vue des femmes, des questions brûlantes se posent : pour quoi l'argent est-il dépensé, au profit de qui ? Qu'est-ce qui est juste, équitable ou judicieux ? C'est un fait qu'il s'agit là d'une question de pouvoir entre hommes et femmes, qui a à voir avec la position dominante des hommes en matière de décisions sur l'argent tant au niveau privé que sur les finances d'institutions et d'organisations de grande importance pour la société.

A notre connaissance, il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'analyse systématique des budgets d'Eglise selon le critère du sexe. Mais il y a de bonnes et impérieuses raisons de se lancer dans de telles analyses. Cela suppose que des femmes et des hommes s'engagent sur ce thème et s'enthousiasment pour la démarche décrite plus haut et se laissent entraîner sur la voie des découvertes et des questions.

Mais là aussi, c'est une question d'argent...

Pour de plus amples informations sur ce thème :  
Bureau de coordination "Femmes et développement" – Antenne romande  
Michèle Morier-Genoud  
Ch. des Cèdres 5, case postale 616, CH – 1000 Lausanne 9  
Tél. 0041 21 643 73 73  
Fax 0041 21 647 36 01  
e-mail : [secretariat@dmr.ch](mailto:secretariat@dmr.ch)



## BIBLIOGRAPHIE

### Débats sur les budgets et l'économie du point de vue des femmes

Isabella Bakker : Travail non rémunéré et macroéconomie : nouveaux débats, nouveaux outils d'intervention, Recherche en matière de politiques, Condition féminine, Canada, Août 1998, web : <http://www.swc.-cfc.gc.ca/>.

Isabella Bakker, Diane Elson : Towards Engendering Budgets, dans : Canadian Centre for Policy Alternatives and Choices (Ed.) : Alternative Federal Budget Papers 1998, Ottawa: CCAP/Choices.

Debbie Budlender : The Political Economy of Women's Budgets in the South, dans : World Development Vol 28. No 7/2000 p. 1365-1378, p. 1367.

Karen Hurt/Debbie Budlender : "Money Matters" : Women and the government budget. Cape Town/South Africa : Idasa. 1998.

Ce livre se fonde sur deux autres livres spécialisés parus en Afrique du Sud sur le thème les femmes et les budgets. C'est un ouvrage grand public.

Tobias Bauer et Beat Baumann (Bureau d'études sociales BASS) : Economiser au détriment des femmes ? Etude sur les conséquences des politiques d'austérité de la Confédération, des cantons et des communes sur les femmes. Sur mandat du Syndicat suisse des services publics SSP et de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes. Berne, mai 1996 (en allemand seulement).

Un résumé très compréhensible a été édité en français. Il peut être obtenu auprès du Bureau fédéral de l'égalité, à Berne (tél. 031 322 92 79 ou e-mail [ursula.frei@ebg.admin.ch](mailto:ursula.frei@ebg.admin.ch)).

Nilüfer Çagatay, Mümtaz Keklik, Radhika Lal, James Lang : Budget as if People Mattered: Democratizing Macroeconomic Policies, article présenté à la conférence faisant suite au sommet social de l'ONU à Genève en juin 2000, mai 2000. Le texte peut être téléchargé sur le site du PNUD : [http://www.undp.org/seped/publications/conf\\_pub.htm](http://www.undp.org/seped/publications/conf_pub.htm).

Le texte donne un bon aperçu de ce qui a été discuté pendant le séminaire du PNUD en été 1999 (voir chapitre 1).

Regula Frey Nakonz : Rapports de genre dans le contexte du développement néolibéral, Repères 1/99, éditeur Pain pour le prochain. Ce texte est une bonne introduction aux critiques adressées par les économistes et théoriciennes du développement aux théories économiques dominantes (néo-classiques).

Gita Sen : Gender Mainstreaming in Finance Ministries, dans : World Development Vol. 28. No 7/2000 p. 1379-1390.



### **Travail rémunéré et non rémunéré en Suisse**

Depuis peu, il existe en Suisse des statistiques, clairement présentées, sur le travail rémunéré et non rémunéré, sur la valeur de ce dernier et sur les sommes effectivement payées.

Ci-après les principales statistiques de l'Office fédéral de la statistique (Neuchâtel):

Données sociales - Suisse. Du travail, mais pas de salaire – Le temps consacré aux tâches domestiques et familiales, aux activités honorifiques et bénévoles et aux activités d'entraide, Neuchâtel 1999.

Un aperçu très compréhensible de la composition du travail non rémunéré en Suisse. (Recherche de 1997 – No 303-9900)

Evaluation monétaire du travail non rémunéré : une analyse empirique pour la Suisse basée sur l'Enquête suisse sur la population active, Neuchâtel 1999. (No 307-9900)

Indicateurs du marché du travail 1999, Neuchâtel 2000. Cette statistique comprend des chiffres sur le nombre d'heures travaillées dans les différents secteurs d'activités.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et tableaux 1999.

Statistiques annuelles sur les salaires, les rapports de travail, l'expérience professionnelle et des données concernant les salariés (sexe, âge, origine, situation familiale).

### **Travail non rémunéré et rémunéré dans l'Eglise**

Il existe peu d'études sur le travail bénévole, en particulier de textes traitant des rapports entre les sexes et des revendications des femmes :

Claude Bovay, Jean-Pierre Tabin : Les nouveaux travailleurs – Bénévolat, travail et avenir de la solidarité, Labor et Fides, Institut d'éthique sociale (Etudes et rapports No 56), Genève 1998.

### **Seulement en allemand :**

Synode des femmes Suisse/Projektgruppe unbezahlte Arbeit : Ohne unbezahlte Arbeit kein Leben in den Kirchgemeinden. Bericht zur Situation in 14 Kirchgemeinden der Deutschschweiz. 1999.

(Sans le travail bénévole pas de vie dans les paroisses. Rapport de la situation dans 14 paroisses de Suisse- alémanique ).

Projet "Vergeld's Gott" (éd.): Vergeld's Gott. Wege zur Aufwertung der Freiwilligenarbeit in den Aargauer Kirchen, Schlussbericht, Aarau, mai 1999.

(Pistes pour l'estimation du travail bénévole dans l'Eglise argovienne. Rapport final, Aarau, mai 1999)



Verena Sollberger : Rapport final 1ère partie: Die Vertretung der Geschlechter in der Reformierten Landeskirche Aargau, dans: a+o No 1/jan2000, p. 14/5.

Heidi Zingg Knöpfli, Barbara Marti / FSFP, Unbezahlte Arbeit begrenzen. Klare Rahmenbedingungen im Evangelischen Frauenbund der Schweiz, dans: Beilage zur Reformierten Presse No 45/2000 du 11 nov. 2000.

Documentation du projet "Vergeld's Gott" pour la session "Zukunftskriterium Freiwilligenarbeit" de l'Eglise catholique d'Argovie. A commander auprès de la Kath. Frauenstelle Aargau, Tel. 056 427 01 50, Fax 056 426 09 37.

Fil conducteur du projet "Vergeld's Gott" zum Kirchenarbeitsnachweis für Freiwillige im Kanton Aargau (KANA). A commander dès mars 2001 auprès du secrétariat de l'Eglise réformée, Monika Daetwyler, Tel. 062 838 00 10.

### **Etudes sur l'économie des Eglises**

Il n'existe pas d'études élargies sur l'économie des Eglises. Les analyses les plus complètes se trouvent dans:

Charles Landert : Die Leistungen der Reformierten Kirchen Bem-Jura in Diakonie und Beratung, Bildung und Kultur. Résumé en français sous le titre Diaconie et accompagnement, formation et culture: les prestations des Eglises réformées Beme-Jura, étude mandatée par le Synode de l'Union synodale réformée Beme-Jura, février 2000.

Charles Landert : Die Neuordnung des Verhältnisses zwischen dem Kanton Zürich und den öffentlich anerkannten Kirchen und Wege zur Finanzierung kirchlicher Leistungen, Zürich 1999. L'auteur fonde son travail sur deux études détaillées, parues en 1995, sur les Eglises catholique et réformée de Zurich. Ces études contiennent les premières recherches et évaluations du travail bénévole et des charges honorifiques (y compris le travail fourni par le/la conjointe).